

Des monastères à l'université. Le Moyen Âge et la première unification culturelle de l'Europe

Il n'est guère de société où n'existe un besoin d'éducation. Lorsque, comme c'est le cas en Europe depuis l'Antiquité, ces sociétés connaissent et pratiquent l'écriture, ce besoin d'éducation fait volontiers appel, comme instrument privilégié, à l'école. Même si l'oral et la mémoire ont toujours une certaine place dans le processus éducatif, l'écrit, quelle qu'en soit la forme concrète, est en effet le support essentiel qui permet de fixer, conserver et transmettre les savoirs qui sont la substance même de l'éducation.

1. – *Le legs de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*

À la fin de l'Antiquité, ces savoirs se sont organisés en Occident autour de deux grands pôles : d'une part, ce que nous appelons la culture « antique » ou « classique », faite de tous les savoirs littéraires, juridiques, scientifiques et philosophiques accumulés par les Grecs et les Romains, d'autre part la culture chrétienne, centrée sur la Bible et enrichie de tous les commentaires et traités des Pères de l'Église.

Avec la dislocation politique, sociale et économique de l'Empire romain, beaucoup de ces savoirs se sont, provisoirement ou définitivement, perdus. Néanmoins, et pour m'en tenir ici à l'Europe occidentale, les « royaumes barbares » qui naissent à partir du ^ve siècle, ont conservé une part non négligeable de ce double héritage et ont eu le souci de le sauvegarder, surtout à partir du moment où l'apparition de l'Empire carolingien, dans la seconde moitié du ^{viii}e siècle, a redonné une unité au moins partielle à l'Europe occidentale.

Dans l'Antiquité, la conservation et la transmission de la culture avaient été confiées à des bibliothèques et à des écoles, issues parfois de l'initiative privée, mais le plus souvent instituées et gérées par les autorités municipales ou impériales. La défaillance de celles-ci aux ^ve et ^{vi}e siècles a entraîné « la fin de l'école antique », mais non pas de l'école elle-même. *Volens nolens*, c'est l'Église qui a pris le relais. Dès le ^{vi}e siècle, des conciles provinciaux confient cette mission aux évêques et donc aux cathédrales et aux principales paroisses. Mais en pratique, ce sont surtout les monastères qui ont pris en charge l'organisation des écoles du haut Moyen Âge et l'éducation des enfants et des jeunes gens.

Ces écoles ecclésiastiques sont attestées dès le ^{vi}e siècle, mais c'est surtout à partir de l'époque carolingienne que leur nombre augmente et surtout que la documentation subsistante permet de se faire une idée de leur fonctionnement effectif. Généralement, surtout dans les grands monastères, la présence d'une école allait de pair avec celle d'un atelier de copie de manuscrits — un *scriptorium* — et d'une bibliothèque. Les maîtres de ces écoles étaient essentiellement des clercs ou des religieux. Les élèves eux-mêmes — quasi exclusivement des garçons — étaient considérés comme des clercs. Il est vrai que la plupart devenaient ensuite moines ou chanoines et leurs études les formaient à leur future carrière ecclésiastique. Mais on rencontrait aussi dans ces écoles de jeunes aristocrates laïcs que leurs parents voulaient faire initier à la culture écrite sans pour autant les destiner à l'Église.

Le niveau de l'enseignement variait évidemment d'une école à l'autre en fonction du rayonnement de l'établissement qui l'abritait et de la qualité des maîtres qui y enseignaient. La base de l'enseignement, comme dans l'Antiquité, était constituée par les « arts libéraux », spécialement les arts littéraires du *trivium* : la grammaire, c'est-à-dire

le latin, la rhétorique et la logique, c'est-à-dire l'art de raisonner et d'argumenter. Puis venait l'étude de la Bible, pour laquelle les disciplines du *trivium* étaient conçues essentiellement comme une propédeutique.

Les ambitions intellectuelles de ce système scolaire étaient donc limitées, comme était certainement très limité le nombre des élèves qui ont pu réellement en bénéficier. Mais, tel qu'il s'est élaboré du VIII^e au IX^e siècle, par l'action conjointe de pédagogues savants ainsi que d'abbés et d'évêques réformateurs, avec le soutien du pouvoir impérial, le dispositif scolaire carolingien n'en annonce pas moins par quelques-uns de ses traits celui qui continuera à prévaloir en Occident jusqu'à la fin du Moyen Âge, voire au-delà. C'est à ces écoles du haut Moyen Âge qu'on doit l'affirmation du latin comme langue exclusive de l'enseignement aux dépens des langues vernaculaires ; la division des programmes entre des matières préparatoires à dominante littéraire et des matières « supérieures », à la fois plus nobles mais aussi plus techniques ; la tutelle de l'Église sur l'école et donc l'exigence d'orthodoxie doctrinale qui en découlait, même si les hommes formés dans ce système n'étaient pas destinés à servir uniquement l'Église, mais aussi l'État, qui ne s'est donc jamais totalement désintéressé du développement de l'institution scolaire.

Ce en quoi le système scolaire carolingien annonce aussi celui des siècles ultérieurs, c'est, malgré son caractère assez éclaté, sa relative unité. Les écoles monastiques et cathédrales d'une certaine renommée n'étaient pas encore très nombreuses, mais elles se répartissaient dans tout l'Empire, spécialement dans les régions les plus peuplées et les plus dynamiques : le Nord-Ouest de la France actuelle, les vallées de la Moselle et du Rhin, l'Italie du Nord et même, aux marges du monde carolingien, l'Angleterre et l'Irlande. Partout, l'enseignement se donnait dans la même langue, le latin, et portait sur les mêmes textes hérités de l'Antiquité. Mieux, les maîtres les plus réputés et les élèves les plus ambitieux, en quête de savoir, n'hésitaient pas à voyager à travers l'Empire carolingien pour trouver les meilleures écoles et les meilleures bibliothèques ; dans les écoles et les monastères des vieux pays neustriens et austrasiens, cœur de l'Empire de Charlemagne et de ses successeurs, à Corbie, à Laon, à Auxerre, à Mayence, à Aix-la-Chapelle, on rencontrait des clercs saxons et lombards, wisigoths et aquitains, anglais et irlandais. La mobilité des hommes, des livres et des idées, qui sera une des caractéristiques et un des atouts majeurs de la culture médiévale, est déjà bien attestée à cette époque. Il y a sans doute quelque anachronisme à dire que les Carolingiens « ont fait l'Europe », mais ils ont certainement jeté quelques-unes des bases communes de la culture européenne.

2. – « La révolution scolaire du XII^e siècle »

La situation que nous venons de décrire brièvement s'est maintenue peu ou prou jusqu'au milieu du XI^e siècle, malgré la dislocation de l'Empire carolingien, qui n'a été que partiellement remplacé à partir de 962 par l'Empire ottonien qui laissait en particulier hors de son orbite la totalité du royaume de France, ce qui ne veut pas dire que la circulation des lettrés ait pour autant cessé de part et d'autre du Rhin et des Alpes.

Dans le domaine scolaire comme dans beaucoup d'autres, les choses commencent à changer au milieu du XI^e siècle pour aboutir après 1100 — certains historiens parlent aujourd'hui de la « mutation de l'an 1100 » comme on parlait naguère de celle de l'An Mil — à ce qu'on a parfois qualifié de véritable « révolution scolaire ».

Deux séries convergentes de facteurs se sont combinées pour créer cette situation nouvelle.

D'abord, un élargissement considérable des savoirs accessibles en Occident. Certes, il s'agit plutôt de redécouverte que de découverte. On sait ainsi qu'à partir du XII^e siècle de nombreux textes grecs, philosophiques, scientifiques, médicaux, spécialement ceux d'Aristote, ont été traduits en latin en Italie du Sud et en Sicile, à Venise et en Espagne, soit à partir de la version originale, soit à partir d'une traduction intermédiaire en syriaque ou en arabe. À ces traductions qui rendaient vie à la science et à la philosophie antiques sont venues s'ajouter celles de nombreux traités et commentaires dus aux savants arabes eux-mêmes. Grâce à toutes ces traductions qui se sont rapidement diffusées dans tout l'Occident, la masse des savoirs profanes accessibles aux lettrés occidentaux a été multipliée de manière spectaculaire, bien au-delà du mince bagage que représentait le *trivium* du haut Moyen Âge. Il n'y a pas eu que cela. Les clercs du XII^e siècle se sont mis à rechercher dans les bibliothèques des monastères et des cathédrales d'une part les manuscrits souvent oubliés des Classiques latins, en particulier les poètes, d'autre part les compilations juridiques réalisées au VI^e siècle à l'initiative de l'empereur Justinien dont l'ensemble constituait le *Corpus juris civilis*, ce que nous appelons le droit romain, qui redevient accessible en Italie dans la première moitié du XIII^e siècle.

Mais il est évident que ce considérable élargissement des savoirs, qui a bouleversé le contenu des enseignements et le fonctionnement des écoles, n'a été possible que parce qu'il a été suscité et porté par une demande sociale nouvelle. Il n'est pas question de résumer ici en quelques mots toute l'histoire sociale du XII^e siècle. Par rapport à celle du haut Moyen Âge, la société du XII^e siècle apparaît plus dynamique, plus mobile et plus ouverte, portée par la croissance démographique. De nouvelles routes s'ouvrent, la circulation des hommes et des marchandises s'accélère. Une longue phase d'essor urbain démarre autour de 1100 qui va modifier profondément le paysage d'un Occident jusque là presque exclusivement rural. Cette société plus dynamique est aussi plus complexe, avec l'apparition d'activités et de productions nouvelles. À la triade classique – les prêtres, les guerriers, les paysans –, viennent s'ajouter, surtout en ville, marchands, artisans, scribes et notaires, hommes de loi et clercs réformateurs ou membres des nouveaux ordres religieux. Ne parlons pas de bourgeoisie, ce qui serait quelque peu réducteur et anachronique, mais plutôt d'une pluralité de profils sociaux également désireux de bénéficier du relâchement des anciennes contraintes liées à la naissance ou au statut et de mettre les savoirs et les compétences transmises par l'école au service d'une certaine émancipation, au moins relative, de l'individu.

Cette réorganisation en profondeur de l'économie et de la société s'est accompagnée de mutations profondes dans les structures de pouvoir. D'un côté, on assiste au déclin de ce qu'on peut appeler, pour faire bref, les pouvoirs « féodaux », c'est-à-dire les seigneuries banales, les petites et moyennes principautés ; s'agissant des institutions ecclésiastiques, ce sont surtout les grands établissements monastiques, comme Cluny, qui voient s'éroder à la fois leur rayonnement spirituel et leur puissance économique. En contrepoint, le contexte social, économique et culturel nouveau favorise d'une part les communautés urbaines dont l'essor s'accompagne souvent de l'accès à un plus ou moins haut niveau d'autonomie, d'autre part des formes de pouvoir supérieur aspirant à une forme de souveraineté, c'est-à-dire les princes dans la société laïque, en particulier les rois de France et d'Angleterre, et la papauté dite « grégorienne » dans l'ordre ecclésiastique, appuyée désormais sur la réunion périodique de conciles œcuméniques, l'envoi de légats aux pouvoirs étendus et l'action de nouveaux ordres

religieux tout dévoués aux ambitions réformatrices du Saint-Siège. Aucun de ces pouvoirs nouveaux ne pouvait rester indifférent à la question de l'éducation et de l'école et leur action a précipité la mutation de l'institution scolaire dont il nous faut parler maintenant et l'avènement de l'université qui en est le point d'aboutissement.

Une marque des temps nouveaux est le déclin manifeste, à partir des années 1100, des grandes écoles monastiques des siècles précédents, encore très actives parfois à la fin du XI^e siècle, comme celle du Bec-Hellouin en Normandie. Le monde des religieux tend à se refermer sur lui-même et les nouveaux ordres, qui ne manquent pas au XII^e siècle, comme les Cisterciens, renoncent même à se doter d'écoles conventuelles, préférant ne plus recevoir que des adultes déjà formés, plus tournés vers la contemplation et la prière que vers l'étude et les livres de grammaire ou les Classiques.

L'école devient donc – ou redevient, comme elle l'était dans l'Antiquité – une institution fondamentalement urbaine, même s'il existait déjà aussi quelques petites écoles dans certains bourgs ruraux. Précisons cependant qu'au XII^e siècle, école urbaine ne signifie pas nécessairement école laïque, surtout dans le royaume de France. Ces écoles étaient généralement rattachées à un établissement ecclésiastique, cathédrale ou abbaye de chanoines réguliers. À Paris, le chapitre de Notre-Dame dans l'île de la Cité et la toute neuve abbaye suburbaine de Saint-Victor sur la rive gauche de la Seine abritaient les deux principales écoles de la ville. Les maîtres étaient des clercs ou des religieux et la majorité des élèves se destinaient eux-mêmes à la carrière ecclésiastique. Il y avait donc une certaine continuité avec le cadre institutionnel du haut Moyen Âge, mais la réalité humaine et intellectuelle du monde scolaire n'en était pas moins en train de se transformer profondément.

Il faut d'abord ajouter que dans les centres majeurs et, au premier chef, à Paris, aux écoles « institutionnelles » dont je viens de parler, vinrent malgré tout s'adjoindre dans le courant du XII^e siècle ce qu'on peut appeler des « écoles privées », ouvertes à titre personnel et payant par des maîtres indépendants qui étaient certes des clercs, mais enseignaient à leur guise aux élèves qui s'adressaient à eux les leçons de leur choix, sous la simple réserve d'avoir obtenu préalablement une « autorisation d'enseigner » (*licentia docendi*) de l'autorité ecclésiastique sur le territoire de laquelle ils avaient installé leur école. Le premier exemple connu à Paris est celui du célèbre maître Pierre Abélard (1079-1142) qui s'installa ainsi sur le Montagne Saint-Genève, mais il eut bientôt de nombreux émules. De toute façon, et quel qu'ait été le statut des écoles considérées, le XII^e siècle a connu, surtout dans les principaux centres scolaires comme Paris, une croissance importante des effectifs d'élèves et, corrélativement, la multiplication du nombre des maîtres. Les uns et les autres venaient désormais souvent de loin, grâce aux conditions plus aisées de circulation, attirés par la réputation de ces centres majeurs. Dans les écoles de Paris, de Chartres, de Laon, de Reims, on croisait au XII^e siècle non seulement des Français, mais des Anglais, des Italiens, des Allemands, voire des Scandinaves.

Un public plus nombreux, plus mobile, aux origines sociales et géographiques plus variées, mais aussi plus ouvert et plus curieux, se pressait donc dans les écoles du XII^e siècle. L'éventail des matières enseignées dans celles-ci s'est en effet considérablement élargi, en fonction de l'offre plus abondante de textes que nous mentionnée plus haut, et des demandes des auditeurs eux-mêmes. Au niveau préparatoire des arts libéraux, sont venus s'ajouter à la grammaire traditionnelle la lecture des poètes et des philosophes antiques, païens ou chrétiens (Sénèque, Boèce), et l'étude de la « dialectique », rendue possible par les nouvelles traductions latines des traités logiques d'Aristote. Ces bases élargies ont permis une approche renouvelée de

l'Écriture Sainte, non plus seulement sous la forme de commentaires allégoriques ou mystiques, mais par la discussion des « questions » doctrinales que pouvaient soulever les difficultés et les contradictions apparentes du texte biblique ou des Pères de l'Église ; ainsi naît la théologie scolastique. Ajoutons que d'autres disciplines tenues jusque là en marge de l'école y reprennent aussi pied au XII^e siècle, en particulier le droit canonique de l'Église mais aussi le droit romain, matière réputée pourtant tout à la fois profane et « lucrative » et donc fortement suspecte aux yeux de l'Église.

L'essor de l'école urbaine s'est accompagné d'un remodelage de la carte scolaire de l'Europe médiévale. Les vieux pays carolingiens et ottoniens, c'est-à-dire les vallées de la Moselle, du Rhin et du Main qui avaient vu fleurir les écoles des grands monastères et chapitres cathédraux proches des palais impériaux, déclinent à cet égard au XII^e siècle ou plutôt restent figés dans des structures qui étaient celles du passé. Ce sont désormais des régions neuves, bénéficiant de l'essor des villes et de l'économie d'échanges en même temps que de la relative tranquillité assurée par des princes forts et du renouveau de la vie religieuse animée par un clergé réformateur, qui apparaissent comme les terres d'élection des écoles nouvelles.

Deux se détachent vigoureusement sur la carte de l'Europe du temps.

D'une part, l'Italie du Nord et du centre, qui nous importe moins ici, mais qui voit se développer de manière spectaculaire les écoles de droit, largement laïques, spécialement à Bologne. D'autre part, la France entre Loire et Rhin, qui s'identifie de plus en plus au domaine royal capétien et à sa zone d'influence. Pas d'écoles laïques ici, mais des écoles cathédrales dynamiques et réputées qui se multiplient dès le début du XII^e siècle, de la vallée de la Loire à la Champagne, d'Angers, Tours, Orléans, Le Mans ou Chartres jusqu'à Laon, Reims et Sens. Peu à peu cependant, un centre se détache et éclipse tous les autres : Paris. La grande ville peut en effet accueillir sans trop de peine, héberger et nourrir des étudiants toujours plus nombreux, le roi, qui en fait sa capitale, leur assure protection et tranquillité : plusieurs foyers scolaires émergent simultanément : dans l'île de la Cité à côté de la cathédrale Notre-Dame, sur le Petit-Pont qui menait à la rive gauche, sur les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève sous la protection de l'abbaye du même nom, au sein de l'abbaye Saint-Victor enfin, au sud-est de la ville. Polycentrisme qui favorisait évidemment la multiplication des écoles et la diversité, disciplinaire et doctrinale, des enseignements, tout en rendant plus légère la tutelle ecclésiastique, partagée entre plusieurs autorités différentes, sinon concurrentes.

Cette croissance rapide n'allait cependant pas sans soulever de sérieuses difficultés. Les maîtres, volontiers individualistes, se querellent parfois entre eux, les clercs les plus attachés à la tradition, les moines, s'inquiètent des nouveautés qui s'enseignent dans certaines écoles, la population parisienne s'émeut de l'agitation qu'elle impute aux étudiants, jeunes hommes célibataires, souvent étrangers, pas vraiment encadrés par les institutions existantes. L'essor scolaire du XII^e siècle avait donc tout à la fois ouvert des perspectives, à la fois sociales et intellectuelles, extrêmement prometteuses mais aussi fait naître de graves incertitudes. La naissance de l'université sera une réponse aux unes et aux autres.

3. – *Naissance de l'université*

Il n'est pas si facile d'évoquer en quelques mots la naissance de l'université médiévale. Celle-ci en effet est à la fois une et multiple. Elle est apparue à peu près simultanément, dans les toutes premières années du XIII^e siècle, à Bologne et à Paris, mais aussi à Oxford et à Montpellier. Partout, c'est la même dénomination d'université

qui s'est imposée, partout c'est le même contexte social, politique, intellectuel, que nous avons rappelé plus haut, qui a rendu possible l'émergence de l'institution nouvelle, partout celle-ci répondait à des attentes comparables. Et pourtant ces premières universités sont nées indépendamment les unes des autres, chacune a eu son histoire et ses structures propres ; ne se référant à aucun modèle préexistant, elles se sont constituées de façon empirique et pour chacune, plutôt que de chercher à isoler et célébrer une illusoire date unique de fondation, il faut plutôt retracer une genèse progressive et féconde, une création continue qui a pu s'étaler sur plusieurs années, voire plusieurs décennies.

Je m'arrêterai plus longuement sur le cas de Paris, le plus exemplaire, en tout cas au nord des Alpes, laissant de côté l'Italie, où Bologne a pu offrir, au moins pour les études juridiques, un modèle alternatif qui a eu un grand succès dans l'aire méditerranéenne. Les interactions entre Bologne et Paris ne sont d'ailleurs pas inexistantes au XIII^e siècle, loin de là, mais ce serait une autre histoire, trop longue à raconter ici.

L'université de Paris n'est évidemment pas née de rien. Le XII^e siècle, nous l'avons dit, avait créé à Paris, dans l'île de la Cité et sur la Rive gauche, un dense réseau d'écoles, d'arts libéraux et de théologie surtout. La ville poursuivait son essor ; désormais pourvue d'une vaste et solide enceinte par le roi Philippe-Auguste, elle restait à la fois aisément accessible et capable d'abriter une importante population étudiante. L'exercice du pouvoir et le maintien de l'ordre relevaient directement du roi, qui était dans l'ensemble favorable au développement des écoles, même si ses sergents n'appréciaient guère l'indiscipline des écoliers.

De tous ces facteurs favorables, le plus décisif fut cependant l'existence même d'une communauté abondante et dynamique de maîtres et d'étudiants. Au XII^e siècle, ceux-ci étaient sans doute moins nombreux et vivaient plutôt sous le signe de l'individualisme, de la rivalité et de la concurrence. Mais autour de 1200 a eu lieu chez les gens des écoles une prise de conscience de la spécificité de leur mode de vie et de leur vocation intellectuelle et de l'intérêt qu'il pouvait y avoir à s'organiser librement entre eux pour garantir leur sécurité et leur bien-être et assurer dans les meilleures conditions l'enseignement qui était leur raison d'être même.

L'université médiévale, c'est donc d'abord cela, une communauté – c'est le sens même du mot *universitas* – organisée à laquelle on adhère librement en s'engageant par serment à en respecter les règles et les statuts. L'apparition des universités relève d'un vaste mouvement associatif dont on trouve bien d'autres manifestations à la même époque avec la constitution de communautés religieuses et hospitalières, de confréries de dévotion, de communes urbaines, de corporations de métiers, etc, qui témoignaient du même esprit de liberté et d'initiative personnelle.

Quand on parle de liberté, il faut évidemment s'entendre. Pas plus que les autres institutions analogues, la communauté universitaire, l'*universitas magistrorum et scholarium*, ne revendiquait une indépendance complète. Il s'agissait plutôt d'autonomie, avec ses limites et ses hiérarchies internes.

La constitution de la communauté universitaire s'est en effet heurtée à des résistances, surtout de la part du clergé local, c'est-à-dire de l'évêque et des chanoines de Notre-Dame dont était remise en cause l'autorité traditionnelle sur les écoles. Il fallait donc que cette communauté bénéficiât de la reconnaissance et de la protection d'une autorité supérieure, en l'occurrence celle du pape et, très accessoirement, du roi. Les papes du début du XIII^e siècle, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, convaincus, il est vrai, de l'intérêt du développement des écoles pour l'Église elle-même, confirmèrent

généreusement les premiers statuts dont s'était dotée la jeune université et octroyèrent à ses membres de multiples privilèges, notamment judiciaires et fiscaux, qui les mirent à l'abri de la tutelle des autorités locales et des exactions des pouvoirs laïcs et de la population urbaine. Le roi de France ne s'y opposa pas. Ces concessions de statuts, libertés et privilèges prirent la forme de textes solennels en 1215, 1219, 1231, etc. qui dessinèrent de manière très durable la figure institutionnelle de l'université de Paris. Comment peut-on la définir ?

D'abord, comme je viens de le dire, comme une communauté organisée et autonome, s'administrant elle-même selon des règles statutaires par le biais d'assemblées délibératives et d'officiers élus. L'appartenance à l'université définissait le statut personnel précis de chacun de ses membres et leur permettait de jouir collectivement de la solidarité qui les protégeait face aux menaces extérieures et aux aléas de l'existence. Naturellement, cette appartenance communautaire n'abolissait pas tout lien avec la société extérieure – un noble restait un noble – ; elle ne faisait pas disparaître le caractère d'institution ecclésiastique de l'université ni l'appartenance cléricale de ses membres ; elle n'annulait pas non plus d'ailleurs, à l'intérieur même de l'université, les hiérarchies internes, validées par les statuts eux-mêmes, selon l'âge, la discipline étudiée et l'avancement dans les études.

Ensuite, l'université était une communauté organisée en vue d'une fin – on a pu à cet égard la rapprocher des communautés de métier –, et cette fin était le travail intellectuel, l'étude et l'enseignement. Communauté d'individus voués à l'étude, l'université de Paris était aussi une fédération d'écoles de diverses disciplines. On constate aisément que les premiers statuts de l'université étaient déjà largement consacrés à l'organisation de l'enseignement dans les diverses branches du savoir pratiquées à l'université et c'était là chose tout à fait nouvelle : durées obligatoires d'études, âge minimum requis des étudiants, programmes, exercices (lectures et disputes), calendrier de l'année scolaire, organisation des examens, etc. Tout cela avait un triple but : permettre l'intégration dans l'enseignement des nouvelles disciplines découvertes grâce aux traductions récentes, en particulier la philosophie d'Aristote, assurer l'homogénéité des formations universitaires, quelle que fut l'école fréquentée, mais aussi éviter les initiatives individuelles incontrôlées qui avaient parfois semé le trouble dans les écoles du XII^e siècle : études trop courtes ou trop longues, mélanges des disciplines sacrées et profanes. Désormais, le sérieux des études, la compétence des étudiants, l'orthodoxie de leur formation seraient garantis par les conditions mêmes de l'enseignement, en même temps que l'autorité des maîtres en place et la hiérarchie des disciplines, préparatoires ou supérieures, profanes ou religieuses.

Enfin, du fait à la fois de son autonomie de fonctionnement et de l'excellence de ses enseignements, l'université se trouvait investie d'une sorte d'autorité, sinon de pouvoir. Certains auteurs du XIII^e siècle distinguent les trois pouvoirs, en un sens un peu abstrait, les trois « forces » (*virtutes*), qui dominaient la société occidentale : le pouvoir ecclésiastique (*sacerdotium*), le pouvoir politique (*regnum*) et le pouvoir intellectuel (*studium*), incarné précisément par l'université de Paris qui était appelée à définir et propager la bonne doctrine – chrétienne, certes –, à conseiller les princes et les papes. L'université a donné forme concrète à cette autorité intellectuelle dont elle était porteuse, en mettant au point dès le début un système de validation des compétences acquises par le biais d'examens soigneusement organisés aboutissant à des diplômes (baccalauréat, licence, doctorat) qui couronnaient la réussite des études. Ces diplômes étaient octroyés à l'issue d'examens menés par des jurys de maîtres, mais leur collation officielle revenait à l'autorité supérieure, celle du pape représenté par le chancelier de

l'université, ce qui leur donnait valeur universelle, puisqu'ils étaient reconnus dans toute la chrétienté. Ce n'était plus la simple réputation (*fama*) des maîtres, comme au XII^e siècle, qui fondait leur autorité, mais leurs titres, signes visibles de reconnaissance sociale et voie d'accès légitime aux responsabilités et aux honneurs.

4. – Réussite et premières difficultés

J'ai essayé de définir, à grands traits, ce que pouvait être l'université de Paris à ses origines mêmes, au début du XIII^e siècle et de souligner ce qu'il y avait de radicalement neuf dans cette institution. Naturellement, dans la réalité quotidienne, l'université était une communauté humaine, mouvante et dynamique. Sa réussite ne l'empêchait d'être en butte à la méfiance persistante de l'évêque et du clergé cathédral et des incidents parfois violents opposaient régulièrement les étudiants et les sergents du roi, comme en 1200 ou en 1229, où ils débouchèrent sur de véritables crises, avec grèves des cours, dispersion volontaire des écoles, interventions du roi ou du pape en faveur des universitaires. Au sein même de l'université où, de toute façon, le débat et la « dispute » étaient des pratiques, tant délibératives que pédagogiques, admises, les querelles n'étaient pas rares non plus, spécialement entre les maîtres ès-arts, les plus jeunes, les plus nombreux, les plus remuants, et les maîtres en théologie, soucieux d'affirmer leur position dominante et d'éviter que les « artiens » ne se mêlent dans leurs cours de philosophie de questions relevant de la science sacrée.

Cette conflictualité, ouverte ou latente, était, en un sens, la rançon même du succès. La documentation du XIII^e siècle ne permet pas de donner de chiffres précis, mais il est certain que les effectifs parisiens, tant de maîtres que d'étudiants, ont crû rapidement dès la première moitié du XIII^e siècle pour atteindre un niveau sans équivalent dans aucun autre centre scolaire ou universitaire d'Occident à cette époque : plusieurs dizaines, voire centaines d'écoles d'arts libéraux et de théologie, mais aussi, en nombre encore modeste, de droit canonique et même de médecine, et autant de régents en exercice, plusieurs milliers d'étudiants regroupés essentiellement sur la rive gauche de la Seine, sur les flancs et au pied de la Montagne Sainte-Genève.

Cette croissance des effectifs a été de pair avec une diversification du recrutement. Le recrutement social n'est pas toujours facile à analyser, mais de nombreux exemples individuels montrent qu'on trouvait parmi les maîtres et les étudiants aussi bien des fils de paysans, comme Robert de Sorbon, que des fils de bourgeois ou des nobles comme Thomas d'Aquin : une réelle diversité qui montre bien que les études étaient déjà perçues comme une voie possible d'ascension sociale. Ascension sociale au sein du clergé le plus souvent il est vrai, mais beaucoup de gradués pouvaient aussi servir le prince.

Plus évidente encore est la diversité du recrutement géographique, reflet d'une mobilité à échelles multiples. On a identifié suffisamment d'étudiants parisiens du XIII^e siècle pour savoir que si la majorité venait sans doute d'une vaste France du Nord allant de la Bretagne et des pays de la Loire à la Champagne et la Bourgogne en passant par la Normandie, la Picardie et l'Île-de-France, nombreux étaient ceux d'origine plus lointaine et qui n'étaient pas sujets du roi de France : Espagnols et Italiens, Anglais et Écossais, Flamands et Hollandais, Allemands, surtout des pays rhénans, et même Scandinaves, Polonais et Hongrois, sans parler de quelques chrétiens orientaux. Bref, un rayonnement géographique quasiment coextensif à l'Europe du temps, au moins à l'Europe catholique, mais sans acception des origines strictement nationales. Naturellement, ce large recrutement géographique faisait de la population universitaire parisienne un vaste

creuset humain haut en couleurs, marqué par la diversité des origines ethniques, des coutumes et des langues vernaculaires. L'usage généralisé du latin comme langue de communication unique dans le monde des écoles et l'adhésion de tous à une culture savante également unique, fondée sur les Anciens et la Bible, gommèrent les effets les plus visibles de cette diversité humaine et étayaient les ambitions universelles de l'enseignement universitaire parisien et des grades qui le couronnaient, mais ne faisaient pas disparaître dans l'existence quotidienne toutes les causes possibles de rivalité et de mésentente. Les étudiants parisiens ont d'ailleurs pris très tôt l'habitude de se regrouper en « nations » selon leur origine ; structures d'accueil et d'encadrement, surtout pour les plus jeunes étudiants, ces nations qui étaient au nombre de quatre (France, Normandie, Picardie, Angleterre) ont tenu une grande place dans le fonctionnement quotidien de l'institution universitaire.

Elles n'étaient d'ailleurs pas les seules. L'importance même de ses effectifs, la diversité des matières qui s'y enseignaient, ont très tôt amené l'université à se structurer en sous-composantes multiples. Les écoles de même discipline se sont regroupées en facultés distinctes : facultés des arts, de théologie, de droit canonique, de médecine enfin, la plus récente. La faculté des arts elle-même, je viens de le dire, était en réalité constituée par la réunion des quatre nations étudiantes. De toute façon, au sein de chaque faculté, chaque régent restait maître dans son école, seuls les examens étaient organisés de manière collective. Ajoutons, pour être à peu près complet, que très tôt certains étudiants pauvres ou originaires de telle région ou telle famille obtinrent la possibilité de se loger dans des internats ou « collèges » créés par de pieux fondateurs ; certains collèges restèrent de très modestes maisons privées, mais d'autres, comme le collège de Sorbonne, collège de théologiens fondé vers 1254 par Robert de Sorbon, maître en théologie proche du roi saint Louis, devinrent de véritables lieux autonomes de travail intellectuel, voire d'enseignement, notamment grâce à leur bibliothèque. À l'époque moderne, « Sorbonne » deviendra, par métonymie, synonyme de faculté de théologie et même d'université de Paris. Cette confusion terminologique, validée par un usage pluriséculaire, a survécu jusqu'à nos jours.

Pour revenir au XIII^e siècle, cette complexité institutionnelle, doublée de la dispersion des écoles à travers la rive gauche de la Seine – car faute de bâtiments propres, les leçons et disputes se tenaient dans des maisons privées ou des salles louées et les réunions dans les églises ou les cloîtres du quartier – a évidemment été une menace constante pour l'unité et la conscience de soi de l'université dont les membres se trouvaient facilement écartelés entre des solidarités diverses.

Une autre menace pour cette unité, rançon là encore du succès même, fut, à partir des années 1220, la politique des ordres religieux, surtout les nouveaux ordres mendiants, Dominicains et Franciscains, mais aussi les ordres de chanoines réguliers et les ordres monastiques traditionnels, qui s'efforcèrent d'implanter des couvents ou des prieurés à proximité de l'université pour pouvoir y envoyer leurs frères qui bénéficieraient ainsi de l'enseignement universitaire et pourraient acquérir des grades, voire, *in fine*, pour intégrer leurs propres écoles à l'université elle-même. Cet afflux de religieux, qui restaient par ailleurs fidèles à leur règle et à leurs supérieurs, mécontenta les universitaires séculiers, qui y voyaient une menace de dissolution de la communauté universitaire et de perte de ses statuts et privilèges. Il en résulta de durs affrontements dans les années 1250 qui aboutirent cependant à une sorte de compromis permettant aux ordres religieux de se maintenir dans l'université sans en compromettre l'autonomie.

En guise de conclusion : que nous apprend l'histoire de l'université médiévale ?

J'ai essayé de présenter, de façon évidemment sommaire, malgré sa complexité, ce que représentait l'université qui s'est constituée en Occident et spécialement à Paris au début du XIII^e siècle, création originale et sans précédent, point de départ d'un système éducatif qui s'est peu à peu diffusé dans le monde entier et dont nous sommes encore les héritiers. Essayons de nous demander ce que nous apprend cette université médiévale pour celle que nous voulons bâtir aujourd'hui, au XXI^e siècle, en France et en Europe ?

Bien sûr, les différences sautent aux yeux.

D'abord, l'université médiévale apparaît comme une institution isolée et élitiste, ne s'adressant qu'à quelques milliers d'individus, tous masculins ; elle ne s'intégrait à aucun véritable réseau éducatif, ne disposait d'aucun vivier régulier de recrutement et semble au contraire curieusement déconnectée des autres ordres possibles d'enseignement, élémentaires ou préparatoires, auxquels la société médiévale ne paraît pas avoir accordé une grande attention.

Ensuite, l'université médiévale restait, en tout cas hors d'Italie, une institution ecclésiastique. Certes, sa constitution comme communauté autonome résultait d'une prise de conscience de la spécificité du travail intellectuel et d'une volonté des maîtres et des étudiants d'échapper aux contraintes les plus fortes de l'institution ecclésiastique pour organiser à leur guise l'enseignement, permettre le débat d'idées et faire reconnaître la valeur des études faites et de la compétence acquise. Reste que les gens de l'université demeuraient des clercs, qu'ils tenaient de l'Église, en l'occurrence de la papauté, l'essentiel de leurs privilèges et de leurs revenus, qu'ils ne pouvaient soustraire leurs enseignements au contrôle doctrinal des autorités religieuses et que le risque de la censure marquait la limite infranchissable de leur liberté de pensée et de leur esprit critique.

Enfin, sans prendre pour argent comptant les critiques que les humanistes multiplieront à partir du XV^e siècle contre la pédagogie scolastique, il faut reconnaître que très vite le contenu et les méthodes de l'enseignement universitaire sont apparus figés. Le latin a longtemps bloqué toute promotion savante de la langue vernaculaire. La liste des disciplines enseignées à l'université est restée fidèle aux classifications du savoir héritées de l'Antiquité et de l'âge patristique, laissant à l'extérieur ou au mieux à la périphérie des leçons universitaires les sciences exactes, l'histoire, la littérature, les langues modernes ou orientales, la science politique, les arts plastiques et l'architecture, etc., ce qui entraînait évidemment un décalage croissant entre les cursus universitaires et les mouvements de la culture et de la science vivantes.

Et pourtant, malgré toutes ces différences et la longue distance qui nous en sépare dans le temps, nous sommes bien les héritiers de l'université médiévale, comme le prouve ne serait-ce que la permanence du vocabulaire et des localisations topographiques, et, tout en nous gardant de l'anachronisme, nous avons donc quelque chose à apprendre de son histoire.

Je ne retiendrai ici que deux points.

D'abord, l'ouverture. L'université médiévale, comme j'ai essayé de le montrer, est née d'une volonté d'ouverture : ouverture sociale, par-delà les rigidités d'une société d'ordres ; ouverture géographique, à l'échelle de l'Europe d'alors ; ouverture intellectuelle, par l'accueil de nouveaux textes et de nouveaux savoirs ; ouverture politique enfin, non pas par le rejet de toute contrainte, mais en sachant négocier son

autonomie par rapport aux autorités laïques et ecclésiastiques du temps et, plus largement, par rapport aux instances sociales au sein desquelles elle devait s'intégrer.

L'autre dimension que je voudrais rappeler, c'est celle de l'universalité. L'université médiévale est née en dépassant l'horizon purement local des écoles du haut Moyen Âge, qui était celui du monastère ou du diocèse. Avec l'appui des princes et des papes, elle s'est imposée comme une institution de chrétienté, diffusant une culture homogène, dans une langue universelle, et conférant des diplômes reconnus partout. Naturellement, cette culture et cette langue ne sont plus aujourd'hui les nôtres, mais l'exigence demeure ; naturellement, hier comme aujourd'hui, cette universalité ne doit pas être informe et indéfinie, elle doit refléter un système global des savoirs légitimes structuré de manière cohérente ; structuré, mais non pas figé, capable de se remodeler de manière permanente, sous peine de sclérose. L'universalité n'a de sens que soumise au mot d'ordre permanent de la réforme. Les premiers statuts de l'université de Paris, en 1215, se présentaient déjà comme des statuts de réforme – *reformatio in melius* – ; même si elle n'a pas toujours su se l'appliquer à elle-même comme il aurait fallu, cette exigence de la réforme est aussi un legs de l'université médiévale.

Jacques VERGER